



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Finistère

Commune : Le Juch

Autres communes :

## R500

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix du cimetière

## Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix du cimetière

Protection : classement

Arrêté : classement le 15/01/1916

Étendue de la protection : Eglise et croix du cimetière (cad. AA139, 115) : classement par arrêté du 15 janvier 1916

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.